

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix
et la sécurité internationales
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés
de l'Azerbaïdjan**

**Élimination du racisme, de la discrimination
raciale, de la xénophobie et de l'intolérance
qui y est associée**

**Responsabilité de l'État pour fait
internationalement illicite**

**Lettre datée du 14 juillet 2011, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations persistantes du cessez-le-feu auxquelles se sont livrées les forces armées de la République d'Arménie en juin 2011 (voir annexe). Au cours de cette période, elles ont, depuis leurs positions sur le territoire de l'Arménie et dans les zones occupées de l'Azerbaïdjan, commis 55 violations du cessez-le-feu, tuant un civil azerbaïdjanais et blessant grièvement un soldat azerbaïdjanais.

La période visée et le mois qui a suivi ont également été marqués par une augmentation sans précédent des propos belliqueux tenus par de hauts responsables arméniens. Les déclarations faites par le Président arménien Serzh Sargsyan devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 22 juin 2011 (disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.president.am/events/statements/eng/?id=91>), à la conférence de presse tenue durant sa visite officielle en Ukraine (disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.president.am/events/press/eng/?id=70>) et à la première conférence des jeunes officiers arméniens le 9 juillet 2011 (disponible à cette adresse : <http://www.president.am/events/visits/eng/?visits=2&id=288>), entre autres, illustrent parfaitement le cynisme



avec lequel l'Arménie déforme et dénature de façon criante les causes profondes, le déroulement et les conséquences de la guerre qu'elle a lancée contre l'Azerbaïdjan.

Il est à noter en particulier que les déclarations mentionnées plus haut ont été faites dans le cadre de la réunion entre les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie organisée le 24 juin à Kazan par le Président de la Fédération de Russie, et que les deux parties ont confirmé à l'issue de cette réunion qu'elles continueraient de rechercher un règlement négocié. Les déclarations soudaines et empreintes d'émotion du Président arménien juste avant et juste après les discussions tenues à Kazan ont montré clairement que les autorités d'Erevan restaient soumises à l'influence désastreuse de leurs illusions.

Le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan proteste énergiquement contre les actes et les déclarations de provocation de la partie arménienne, considère l'insolence de l'agresseur comme un signe évident de son impunité pour les crimes commis, et pense que les propos provocateurs des dirigeants arméniens n'ont d'autre but que de compromettre la poursuite du processus de règlement du conflit, de tromper la communauté internationale et de détourner l'attention de son peuple des problèmes que connaît le pays au niveau interne et qui sont en train de s'aggraver.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 34, 39, 66 et 75 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Tofiq **Musayev**

**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2011 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations du cessez-le-feu commises par les forces armées de la République
d'Arménie¹ en juin 2011**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
1 ^{er} juin	1 heure-1 h 20 5 h 25-5 h 35	Zones occupées autour des villages de Chayli et Giziloba (district de Tartar, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 15-1 h 20	Zone occupée autour du village de Gorgan (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 20-1 h 35 2 h 10-2 h 30	Zones occupées autour des villages de Sarijali et Yusifjanli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
2 juin	0 h 20-1 h 40	Village de Berdavan, (région de Noyanberyan, Arménie)	Village de Kemerli (district de Gazakh, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
	21 h 10-21 h 43	Zones occupées autour du village de Gorgan et de hauteurs non identifiées (Azerbaïdjan)	Zones adjacentes		–
3 juin	16 h 45-16 h 55	Zone occupée autour du village de Garagadjli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	Elmar Priryev, civil, a été tué.
5 juin	17 h 35-17 h 50	Hauteurs non identifiées (région de Krasnoselsk, Arménie)	Hauteurs non identifiées (district de Gadabay, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
6 juin	1 heure -1 h 15 1 h 30-1 h 40	Zones occupées autour des villages de Javahirli et Garagashli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–

¹ Les localités de la République d'Azerbaïdjan mentionnées dans le présent document sont occupées par la République d'Arménie ou se situent à proximité des secteurs de tir.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
7 juin	0 h 35-0 h 45	Zone occupée autour du village de Garagashli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	21 h 30-21 h 45	Zone occupée autour du village de Chayli (district de Tartar, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
9 juin	0 h 10-0 h 30 0 h 35-0 h 40	Zones occupées autour des villages de Garagashli et Kangarli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	-
10 juin	0 h 20-1 h 40	Zone occupée autour du village de Shikhlar, (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 30-1 h 45	Zone occupée autour du village d'Ashaghi Abdulrahmanli (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	10 h 25-10 h 30	Hauteurs occupées non identifiées (district de Khojavand, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	23 h 10-23 h 50	Zones occupées autour du village de Garagashli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
12 juin	21 h 5-21 h 10 23 h 50-23 h 55	Zones occupées autour des villages d'Ashagi Abdulrahmanli et Gorgan et de la ville d'Horadiz (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
13 juin	0 h 44-0 h 50 1 h 45-1 h 50 5 h 45-5 h 50	Zones occupées autour des villages d'Abdulrahmanli et Gorgan et de la ville d'Horadiz (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 30-1 h 38	Zone occupée autour du village de Goyarkh (district de Tartar, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
	22 h 15-22 h 20	Hauteurs occupées non identifiées (région de Noyanberyan, Arménie)	Hauteurs non identifiées (district de Gazakh, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
15 juin	13 h 25-13 h 55	Hauteurs non identifiées (district de Goygol, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	11 h 30-11 h 35	Zones occupées autour des villages d'Ashagi Abdulrahmanli et Gorgan (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
16 juin	1 h 30-1 h 35	Zones occupées autour des villages d'Ashagi Abdulrahmanli et Gorgan (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 10-1 h 25 1 h 40-1 h 55	Zone occupée autour du village de Goyarkh (district de Tartar, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
17 juin	17 h 20-17 h 22 22 h 45-22 h 55	Zones occupées autour des villages de Javahirli et Garagashli (district d'Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
	20 h 45-21 heures	Hauteurs occupées non identifiées (district de Goygol, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	23 h 45-23 h 50 23 h 55-0 h 55	Zones occupées autour des villages d'Ashagi Seyidahamdli et Garakhanbayli (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
18 juin	0 h 50-1 h 10 2 h 20-2 h 30 2 h 45-3 heures	Zone occupée autour du village de Tapgaragoyunlu (district de Goranboy, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 20-1 h 35	Villages de Vozashen et Aygovit (région d'Ijevan, Arménie)	Hauteurs non identifiées et village de Bala Jafarli (district de Gazakh, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
20 juin	0 h 30-0 h 40	Zone occupée autour du village de Gorgan (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	Minuit-0 h 15	Zone occupée autour du village d’Ashagi Abdulrahmanli (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	1 h 40-2 heures	Zones occupées autour des villages de Javahirli et Garagashli (district d’Agdam, Azerbaïdjan)	Zones adjacentes	Armes à feu et mitrailleuses	–
	14 h 45-15 h 20 18 h 40-19 h 25	Hauteurs non identifiées (région de Krasnoselsk, Azerbaïdjan)	Hauteurs non identifiées (district de Gadabay, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
	19 h 30-19 h 35	Zone occupée autour du village d’Ashagi Abdulrahmanli (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
21 juin	5 h 10-5 h 45	Zone occupée autour du village de Marzli (district d’Agdam, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	Imanov Yusif, soldat azerbaïdjana is, a été grièvement blessé.
22 juin	19 h 40-19 h 45	Village de Berbaker, (région d’Ijevan, Arménie)	Village de Gizilhajili (district de Gazakh, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
	20 h 20-20 h 25	Village de Berdavan (région de Noyanberyan, Arménie)	Village de Kemerli (district de Gazakh, Azerbaïdjan)	Armes à feu et mitrailleuses	–
	21 h 10-21 h 20	Zone occupée autour du village de Tapgaragoyunlu (district de Gornaboy, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
	23 h 50-Minuit	Zone occupée autour du village de Garakhanbayli (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
23 juin	5 h 20-5 h 30	Zone occupée autour du village de Giziloba (district de Tartar, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Secteur de tir</i>	<i>Direction</i>	<i>Armes utilisées</i>	<i>Victimes et dégâts</i>
24 juin	0 h 10-0 h 40	Hauteurs occupées non identifiées (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
25 juin	5 h 10-5 h 55	Hauteurs occupées non identifiées (district de Fizuli, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–
29 juin	3 h 5-3 h 15	Zone occupée autour du village de Mehdili (district de Jabrayil, Azerbaïdjan)	Zone adjacente	Armes à feu et mitrailleuses	–